



VAUDANCOURT

NOTRE VILLAGE

www.vaudancourt.com

JUIN 2018 - N° 29

ADRESSES et NUMEROS UTILES

Mairie : Accueil du public

Mardi de 17 h à 18 h 30 Ven-
dredi de 17 h 30 à 19 h 02 32
55 81 01 Courriel :
mairiedevaudancourt@orange.fr

Urgences hôpital (Gisors) 02
32 27 76 05

**Numéro appel urgence à partir
d'un portable : 112**

SAMU : 15

Gendarmerie : 17

Gendarmerie Chaumont :
03 44 47 55 17

Pompiers : 18

Centre anti-poison

0800 59 59 59 (n° vert gratuit de
tous les postes)

Centre anti-brûlures 03 20 44
42 78

Communauté de Communes du Vexin Thelle (Chaumont) :

03 44 49 15 15 ou www.vexin-thelle.com

Numéro vert tri sélectif :
0800 410 309

Petite Enfance Relais Assistantes Maternelles (Chaumont) :

03 44 49 63 60

Portage de repas :

03 44 49 15 15

Maison de l'emploi (Chaumont) :

03 44 49 51 40

Préfecture (Beauvais) :

03 44 06 12 60 ou

www.oise.pref.gouv.fr

Conseil départemental

03 44 06 60 60

www.oise.fr

Démarches administratives

www.servicepublic.fr

E DITO

Il fut un temps où chaque village comptait, outre son église et son école, des commerces, des cafés, des artisans, et, quelque fois, un bureau de poste ou une station service. Et puis peu à peu tout a disparu, tandis que se développaient les centres commerciaux en périphérie des villes, et que nos villages se réduisaient à de simples banlieues dortoirs. C'est ainsi que se sont éloignés jours après jours, d'un côté une France des villes, une France moderne, mondialisée et connectée, de l'autre une France des campagnes, une France oubliée, une « France d'en bas », une France « périphérique ». Il y a ceux qui ont tout sous la main et il y a les autres qui sont loin de tout. Sur ce sujet, je vous recommande les excellentes chroniques de Florence Aubenas, journaliste bien connue (*Florence Aubenas, « En France », éd. de l'Olivier, 2014*).

Pour maintenir les écoles, nous avons fait le choix il y a 2 ans de nous regrouper avec Boury et Courcelles. Maintenant il faut regarder plus loin et se poser la question de comment maintenir les services municipaux. Autrefois c'était l'instituteur ou l'institutrice du village qui faisait office de secrétaire de mairie, et beaucoup d'entre vous se souviennent encore avec une pointe de nostalgie de Mademoiselle Rançon. Aujourd'hui les agents administratifs que nous recrutons doivent avoir des compétences poussées en informatique, maîtriser les règles de la comptabilité publique, avoir des notions juridiques dans les domaines de l'urbanisme, de l'état civil, etc... De même, nos personnels techniques, nos « cantonniers », doivent désormais savoir mettre en œuvre des matériels complexes pour entretenir les voiries, les espaces verts, les plantations, les bâtiments, etc...

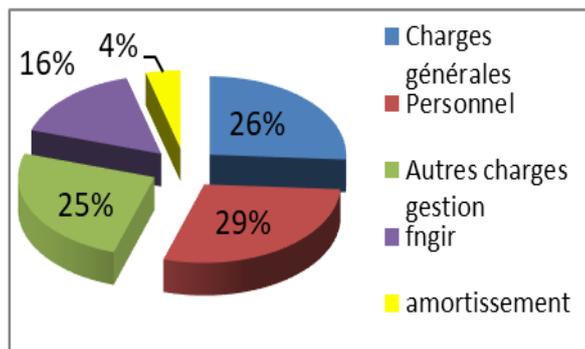
C'est pourquoi, il y a quelques semaines nous avons invité les maires et élus des communes voisines à réfléchir ensemble à l'avenir de nos villages. Il n'y a pas de solution toute faite, mais il y a des choix à faire. Peut-être irons nous vers des fusions de communes, comme l'ont fait certains (Trie Château et Villers sur Trie ; la commune de La Drenne dans le canton de Méru), peut-être prendrons nous un autre chemin, pour simplement mutualiser des personnels par exemple, afin d'avoir un secrétariat de mairie, une garderie, ou autre, ouverts toute la semaine, mais qui « tourneraient » dans les différentes communes selon les jours de la semaine, ou encore avoir une équipe technique « multifonction » qui passerait dans chaque village assurer l'entretien des espaces verts et des installations... La seule chose dont nous sommes tous certains, c'est que nous n'arriverons à rien en restant tous seuls et qu'il n'y aura personne pour décider à notre place, ni l'Etat, ni l'Europe...

En attendant, les beaux jours arrivant, je vous souhaite à tous un bel et bon été, et de bonnes vacances !

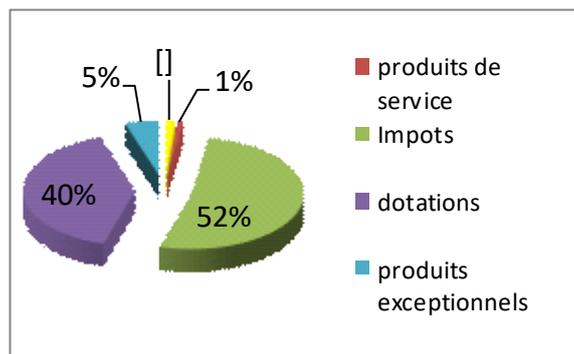
Charles MEAUDRE

BUDGET COMMUNAL

Dépenses fonctionnement commune : 102 629,43 €



RRecettes fonctionnement commune : 126 859,42 €



TRAVAUX

Création de la canalisation d'eaux pluviales sur la grand rue : Le département a accordé une subvention de 47 % du montant HT des travaux qui s'élèvent à 47 532 €. Ainsi, ceux-ci devraient commencer dès cet été.

Le département de l'Oise a mis en œuvre un programme de déploiement 100% fibre optique sur 635 communes de l'Oise en dehors des zones urbaines à très haut débit.

Le très haut débit n'est donc plus un rêve, les travaux sont en cours sur Vaudancourt. Les branchements aux particuliers pourraient voir le jour l'année prochaine.

Information sur les compteurs Linky :

Enedis reconnaît qu'il y a eu des problèmes au début de l'installation de ces compteurs, les désagréments semblent corrigés. Contrairement à ce qui est dit, il n'y a pas d'ondes puisque le transport des données utilise le fil électrique (CPL). Par ailleurs, le tout est encadré par la CNIL (Commission Nationale des Informations et Libertés) ainsi que par les nouvelles lois concernant la protection des données informatiques.

L'année 2017 se clôture avec un excédent de 24 229,99 € sur l'exercice. Compte tenu de l'excédent reporté, le résultat de clôture est donc de 133 009,24 €.

La section d'investissement se clôture avec un excédent sur l'exercice de 13 213,19 € et compte tenu du déficit de l'exercice dernier, le résultat final est excédentaire de 2 776,25 €

Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2018.

Le Budget prévisionnel pour 2018 s'équilibre donc à 233 012,23 € en fonctionnement et à 173 042,00 € en investissement dans lequel il est prévu principalement la création d'une canalisation d'eaux pluviales sur la grand rue, la modification du PLU, la création de 2 réserves incendie (sous réserve d'acquisition de terrains).

Le service des eaux, quant à lui, se clôture en excédent de fonctionnement à 6 742,69 € et en excédent d'investissement à 33 283,90 €.

Le Budget prévisionnel pour l'année 2018 s'équilibre à 10 566,69 € en fonctionnement et à 34 603,90 € en investissement.

LA GENDARMERIE NATIONALE VOUS INFORME

Les horaires d'accueil du public de la brigade de Chaumont-en-Vexin changent :

Lundi au samedi : 8h /12h - 14h / 19h

Dimanche et jours fériés : 9h / 12h

En dehors des heures d'ouverture et en cas d'urgence 24h/24h et 7j/7j, composez le 17, 112 ou le 03.44.47.55.17

Dans le cadre de la police de sécurité du quotidien et de l'amélioration de la réponse apportée individuellement aux victimes, sont à votre disposition :

* La pré-plainte en ligne à l'adresse : <https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr>

Cimetière

Le columbarium peut être mis en service. Le conseil municipal a décidé de

- fixer la durée de la concession à 30 années
- Instaurer un tarif unique de 100 € pour la case qui peut comporter deux urnes maximum

LE FESTIVAL DU VEXIN



Dans le cadre du festival du Vexin, Eric Courrèges, violoncelliste et Georges Plu-dermacher, Pianiste, ont présenté un concert de très grande qualité le samedi 16 juin 2018 à l'église de notre village. Le public s'est régalé en écoutant des pièces de Robert Schumann, Ludwig Van Beethoven et Félix Mendelssohn.

Les personnes qui le souhaitent ont pu continuer à échanger après le concert devant le verre de l'amitié offert par la mairie.

Les règles du mieux vivre ensemble

Pas d'angélisme, même dans un village de petite taille comme Vaudancourt, il est parfois difficile de vivre avec ses voisins. Rythme de vie et préoccupations différentes, la cohabitation exige du savoir vivre ensemble dont vous nous permettez de rappeler quelques règles :

Le bruit de l'un est une gêne pour l'autre

La perceuse ou la tondeuse à l'heure de la sieste, c'est insupportable ! Pour mémoire, il y a une réglementation suivant l'arrêté préfectoral disponible en mairie sur les heures de tonte et de bricolage, autorisées

Lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 19h30

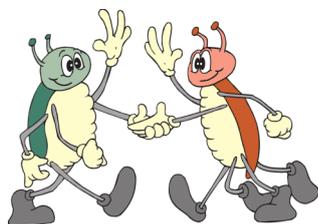
Samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h

Dimanche et jours fériés : de 10h à 12h

La voiture de l'un est une contrainte pour l'autre

Dans des petites rues ou l'espace commun est restreint, rappelez vous qu'il n'est pas obligatoire de vous garer pile devant votre porte ! Les quelques pas que vous ferez compteront dans les 10 000 pas/jour recommandés pour rester en bonne santé. Merci de respecter également les axes d'accès chez les autres et de ne pas déborder sur la voie publique.

Merci à tous !



Le coin de l'AAVV

Rappel du calendrier :

Repas d'Automne : le Dimanche **23 Septembre 2018**

Soirée Beaujolais : le Vendredi **16 Novembre 2018**

La sortie AAVV reste à choisir.

Que diriez du nouveau spectacle du Théâtre Mogador : CHICAGO ?

Si vous êtes intéressé, faites le savoir auprès de Denise Jego 06 47 57 25 04 ou

JM. Colson 06 20 10 04 84

Nous pourrions ainsi organiser cette sortie fonction du nombre de participants.

Bon été, et à bientôt, nombreux au repas d'Automne

L'équipe de l'AAVV



Du 9 au 24 juillet 2018, le Centre Social Rural de Chaumont-en-Vexin organise des activités pour les enfants dans les communes :

9 juillet : Jouy sous Thelle de 14h à 17h

10 juillet : Delincourt de 14h à 17h

11 juillet : Serans 9h30 à 12h et Boubiers de 14h à 17h

12 juillet : Liancourt St Pierre de 14h à 17h

13 juillet : Thibivillers de 9h30 à 12h et Bouconville de 14h à 17h

16 juillet : Monneville de 14h à 17h

17 juillet : Chaumont-en-Vexin de 14h à 17h

18 juillet : Bachivillers de 9h30 à 12h et Lavellette de 14h à 17h

19 juillet : Fleury de 14h à 17h

24 juillet : Chaumont-en-Vexin de 9h30 à 12h et Eragny-sur-Epte de 14h à 17h

TRANSPORTS SCOLAIRES

Comment s'inscrire ?

Deux possibilités :

1. par courrier adressé aux délégataires transporteurs—formulaire téléchargeable sur le site oise-mobilite.fr

2. inscription en ligne sur le site oise-mobilite.fr, rubrique « scolaires » c'est facile !

Possibilité de paiement en 3 fois, accès direct au suivi de votre dossier, édition d'un titre provisoire de transport.

Tarifs : Gratuit pour les primaires, 50 € pour les collégiens, 80 € pour les lycéens

L'inscription est OBLIGATOIRE, même pour les gratuits...

ASSURANCE MALADIE

Un voyage à l'horizon ? Commandez dès aujourd'hui votre carte européenne d'assurance maladie (CEAM); elle est valable 2 ans. Vous devez en faire la demande au moins 15 jours avant votre départ depuis votre compte AMELI.

SANTÉ PUBLIQUE

Attention aux piqûres de tiques qui peuvent transmettre la maladie de Lyme. A chaque sortie en plein air, vérifiez bien que vous n'avez pas été piqué. Le ministère diffuse des dépliants d'information sur le site inpes.santepubliquefrance.fr

POLE SANITAIRE DU VEXIN DE GISORS

- ouverture de consultations non programmées de médecine générale et soins de proximité sans rendez-vous du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30 (secteur des urgences)
- Scanner en imagerie médicale tous les samedis matin avec rendez-vous au 02.32.27.76.25

CARTES D'IDENTITÉ ET PASSEPORTS

Il est rappelé que les demandes de cartes d'identité et de passeports sont effectuées dans les mairies qui possèdent l'appareil permettant de prendre les empreintes. Les plus proches sont Gisors, Chaumont-en-Vexin.

Vous devez appeler la mairie concernée pour prendre rendez-vous et vous présenter avec un dossier complet (photocopies faites accompagnées des originaux).

Si votre dossier n'est pas complet, vous devrez reprendre rendez-vous et ainsi doubler votre temps d'obtention du document.

Si vous hésitez, le secrétariat de mairie de votre commune est à votre disposition pour vérifier que ce dossier est complet et vous aider, éventuellement, à enregistrer votre demande sur internet : www.ants.gouv.fr, ce qui vous fait gagner du temps lors de votre rendez-vous, les informations étant déjà enregistrées.

ATTENTION, pendant les congés d'été, les délais s'allongent : n'attendez pas la dernière minute pour avoir une pièce d'identité ...

URBANISME

Pour tous travaux, vous devez déposer une demande d'autorisation. Des règles précises sont établies dans le document d'urbanisme validé par le conseil municipal (Plan Local d'Urbanisme). Par ailleurs, notre commune est soumise aux avis de l'architecte des bâtiments de France compte tenu de l'inscription de l'église à l'inventaire des Monuments Historiques. En outre, le Vexin est un site classé.

L'autorisation est donc obligatoire également pour les clôtures, portails, cabanes de jardin, etc...



FETE DU 14 JUILLET 2018

Monsieur le Maire et le conseil municipal vous invite à fêter le 14 juillet sur la place de la mairie à partir de 12h30 pour un repas champêtre organisé par Annick et Pascal VIDEGRAIN

Invitation gratuite pour les habitants du village. Participation de 5 € par personne pour les visiteurs extérieurs